

## Séance du 17 octobre 2019

Secrétaire(s) de la séance: Gérard BURELLIER

Absents excusés : Fréséric SIMON, Jean-Michel FOREST

### Délibérations du conseil:

#### Remboursement des frais kilométriques des agents communaux pour le transport des repas ( DE 2019 034)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de fixer le remboursement des frais kilométriques des agents communaux utilisant son véhicule personnel pour le transport des repas de la cantine.

Il propose de fixer cette indemnisation selon le barème du Centre de Gestion de la Loire (circulaire n°2008-11 R du 10 septembre 2008).

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,*

#### **DECIDE**

- D'indemniser les agents communaux pour le transport des repas de la cantine.
- De fixer le taux d'indemnisation telle que le prévoit la circulaire du Centre de Gestion de la Loire n°2008-11 R du 10 septembre 2008

#### Modification tableau effectif emploi permanent ( DE 2019 031)

M. le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent, emploi de catégorie C est inscrit au tableau des effectifs de la commune de Bully pour 12 heures hebdomadaires.

Cependant, compte tenu de l'accroissement d'activité ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

M. le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'agent d'entretien polyvalent pour 12 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet, à raison de 17 heures hebdomadaires sous réserve de l'avis favorable du comité technique paritaire.

**Après discussion, les membres du Conseil municipal :**

- approuvent la suppression à compter du 1er novembre 2019 d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps complet à raison de 12 heures hebdomadaires.
- approuvent la création à compter du 1er novembre 2019 d'un emploi permanent d'agent d'entretien polyvalent à temps non complet, à raison de 17 heures hebdomadaires.
- Imputent les dépenses correspondantes au chapitre 012
- chargent M. le Maire de procéder au recrutement et à la nomination d'un agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

## **Adhésion au groupement de commandes aux diverses énergies ( DE 2019 036)**

Monsieur le Maire expose :

**CONSIDERANT** que le SIEL-Territoire d'Énergie Loire est coordonnateur d'un groupement d'achat d'électricité, de gaz, et de bois.

**CONSIDERANT** l'intérêt d'élargir l'objet du groupement actuel à toute énergie, d'une part, et à tout organisme public du département, d'autre part,

**CONSIDERANT** les besoins de la collectivité pour l'achat d'énergie(s).

**CONSIDERANT** que pour l'énergie considérée seuls les contrats transférés au SIEL-TE Loire entrent dans le groupement au libre choix de la commune.

**CONSIDERANT** que seule l'énergie transférée pourra faire l'objet d'un appel de cotisation conformément à la convention de groupement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

**Approuve l'adhésion aux énergies suivantes :**

<b>Adhésion en cours</b>		<b>Nouvelle adhésion</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Electricité</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Electricité</b>
<input type="checkbox"/>	<b>Gaz naturel</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Gaz naturel</b>
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Bois granulés</b>

**APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat selon les modalités sus mentionnées ;

**APPROUVE** la convention de groupement d'achat modifiée ;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces à intervenir relatives à ce dossier ;

## **Achat cuisine Presbytère ( DE 2019 033)**

Le Maire explique au conseil municipal que Madame Nicosia louait le logement du Presbytère appartenant à la commune. Suite à son déménagement, Madame Nicosia propose à la commune de racheter la cuisine aménagée qu'elle avait installée dans le logement pour la somme de 600 euros.

Le Maire explique qu'en achetant la cuisine de Madame Nicosia cela mettra un peu plus de valeur au logement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**DECIDE** d'acheter la cuisine de Madame Nicosia au prix de 600 euros.

## Vote de crédits supplémentaires - spanc de bully ( DE 2019 035)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
611	Sous-traitance générale	4000.00	
7062	Redevances assainissement non collectif		4000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>4000.00</b>	<b>4000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-1440.00	
4581000	Dépenses (à subdiviser par opération)	-233800.00	
45811	Dépenses (à subdiviser par opération)	8309.00	
45811	Dépenses (à subdiviser par opération)	880.00	
45812	Dépenses (à subdiviser par opération)	5540.00	
45813	Dépenses (à subdiviser par opération)	5540.00	
45814	Dépenses (à subdiviser par opération)	5540.00	
45815	Dépenses (à subdiviser par opération)	5540.00	
45816	Dépenses (à subdiviser par opération)	5540.00	
45817	Dépenses (à subdiviser par opération)	5540.00	
4582	Recettes (à subdiviser par opération)	1440.00	
4582000	Recettes (à subdiviser par opération)		-233800.00
45821	Recettes (à subdiviser par opération)		480.00
45821	Recettes (à subdiviser par opération)		8309.00
45821	Recettes (à subdiviser par opération)		400.00
45822	Recettes (à subdiviser par opération)		240.00
45822	Recettes (à subdiviser par opération)		5300.00
45823	Recettes (à subdiviser par opération)		240.00
45823	Recettes (à subdiviser par opération)		5300.00
45824	Recettes (à subdiviser par opération)		240.00
45824	Recettes (à subdiviser par opération)		5300.00
45825	Recettes (à subdiviser par opération)		240.00
45825	Recettes (à subdiviser par opération)		5300.00
45826	Recettes (à subdiviser par opération)		240.00
45826	Recettes (à subdiviser par opération)		5300.00
45827	Recettes (à subdiviser par opération)		240.00
45827	Recettes (à subdiviser par opération)		5300.00
<b>TOTAL :</b>		<b>-191371.00</b>	<b>-191371.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>-187371.00</b>	<b>-187371.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à BULLY, les jour, mois et an que dessus.

## **Sinistre cantine du 23 Septembre 2019 ( DE 2019 032)**

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le contrat d'assurance n°143440401010 passé avec la compagnie GROUPAMA,

CONSIDERANT :

- Que, le lundi 23 septembre 2019, un incendie a détruit la cantine de l'école, propriété de la Commune, situé au 17 route du Port à Bully,
- Que ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration dans le cadre du contrat d'assurance «Villassur» souscrit par la Commune auprès de la compagnie GROUPAMA sous le n° 143440401010,
- Qu'un accord a pu intervenir entre la Commune et ses assureurs afin de :
  - \* signer l'acte de désignation d'experts,
  - \* signer la lettre d'acceptation des dommages et / ou l'indemnité,
  - \* percevoir toutes indemnités,
  - \* donner pleine et entière décharge aux assureurs,
  - \* régler les factures correspondantes,
  - \* d'une manière générale, de signer tous les documents relatifs au règlement de ce dossier.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents, à régler toutes les factures et à percevoir toutes les indemnités correspondant à ce sinistre.

## **Vote de crédits supplémentaires - bully ( DE 2019 037)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT : Reconstruction cantine</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2184 - 100	Mobilier	20000.00	
2313 - 100	Constructions	100000.00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		120000.00
<b>TOTAL :</b>		<b>120000.00</b>	<b>120000.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>120000.00</b>	<b>120000.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.